



Maison des Jeunes et de la Culture  
10 rue des Anémones 67150 Gerstheim

**FICHE INDIVIDUELLE SAISON 2017 - 2018  
GYM TONIC / STEP**

NOM: .....  
 PRENOM: .....  
 DATE DE NAISSANCE : .....  
 ADRESSE : N° .....  
 RUE : .....  
 CODE POSTAL : .....  
 LOCALITE : .....  
 NUMERO DE TELEPHONE ( obligatoire ) : .....  
 ADRESSE ELECTRONIQUE ( E-mail ) : .....

Je suis prêt(e) à aider lors de manifestations organisées par la M.J.C.  Oui  Non

**MONTANT ANNUEL A PAYER : 135 €uros**

La carte de membre M.J.C. est comprise dans le montant de la cotisation  
Les chèques vacances et coupons sports ne sont pas acceptés.

Règlement par chèque à l'ordre de la MJC de Gerstheim  Règlement en espèces

**Pièce à fournir à l'inscription :** Un certificat médical d'aptitude à la pratique de la Gym Tonic et du Step

**EN CAS D'ACCIDENT** LORS D'UNE ACTIVITE : LA DECLARATION AUPRES DU PRESIDENT DE LA MJC EST A FAIRE DANS LES 3 JOURS MAXIMUM AVEC DESCRIPTION DE L'ACCIDENT, FOURNITURE D'UN CERTIFICAT MEDICAL ET COORDONNEES DES TEMOINS.

J'autorise la MJC à utiliser mon image pour les supports médiatiques de l'association.

A ....., le .....

Séances de 19 h 30 ( 2 )  
Séances de 20 h 30 ( 2 )

( 2 ) Une des 2 séances à rayer par la responsable d'activité

Signature :



Maison des Jeunes et de la Culture  
10 rue des Anémones 67150 Gerstheim

**FICHE INDIVIDUELLE SAISON 2017 - 2018  
GYM TONIC / STEP**

NOM: .....  
 PRENOM: .....  
 DATE DE NAISSANCE : .....  
 ADRESSE : N° .....  
 RUE : .....  
 CODE POSTAL : .....  
 LOCALITE : .....  
 NUMERO DE TELEPHONE ( obligatoire ) : .....  
 ADRESSE ELECTRONIQUE ( E-mail ) : .....

Je suis prêt(e) à aider lors de manifestations organisées par la M.J.C.  Oui  Non

**MONTANT ANNUEL A PAYER : 135 €uros**

La carte de membre M.J.C. est comprise dans le montant de la cotisation  
Les chèques vacances et coupons sports ne sont pas acceptés.

Règlement par chèque à l'ordre de la MJC de Gerstheim  Règlement en espèces.

**Pièce à fournir à l'inscription :** Un certificat médical d'aptitude à la pratique de la Gym Tonic et du Step

**EN CAS D'ACCIDENT** LORS D'UNE ACTIVITE : LA DECLARATION AUPRES DU PRESIDENT DE LA MJC EST A FAIRE DANS LES 3 JOURS MAXIMUM AVEC DESCRIPTION DE L'ACCIDENT, FOURNITURE D'UN CERTIFICAT MEDICAL ET COORDONNEES DES TEMOINS.

J'autorise la MJC à utiliser mon image pour les supports médiatiques de l'association.

A ....., le .....

Séances de 19 h 30 ( 2 )  
Séances de 20 h 30 ( 2 )

( 2 ) Une des 2 séances à rayer par la responsable d'activité

Signature :